

WOLUWE-SAINT-LAMBERT SE MOBILISE

STOP AUX VOLS DE NUIT

de 22h à 7h



WOLUWE-SAINT-LAMBERT

www.woluwe1200.be



Vous êtes excédés par nuisances causées par le survol aérien ? Participez à la campagne « Stop aux vols de nuit »

Le survol aérien de la capitale empoisonne, de longue date, la vie des Bruxellois. Et les plans successifs qui ont été adoptés n'ont fait que déplacer les nuisances vers d'autres zones, provoquant des oppositions entre Bruxellois, parfois même entre habitants d'une même commune. Si le retour à la situation antérieure au plan « Wathélet » a apporté un soulagement pour certains, il a engendré le retour de pénibles nuisances sonores et environnementales pour d'autres ...



Les autorités communales lancent une campagne visant à combattre les nuisances engendrées par un survol abusif du territoire de Woluwe-Saint-Lambert suite à la redéfinition des routes aériennes

La première mesure à prendre d'urgence est la planification de la fin des vols de nuit, de 22h à 7h.

AFFICHEZ VOTRE OPPOSITION AUX VOLS DE NUITS !

Les autorités communales mènent une campagne de sensibilisation et de mobilisation «STOP AUX VOLS DE NUIT » et appellent à la mobilisation citoyenne....

Des affiches et des bannières sont placées sur les bâtiments communaux : Hôtel communal (et autres bâtiments décentralisés), Wolu Technicité, stade communal, Centre sportif du Poséidon, écoles communales...

Parce qu'une large mobilisation des citoyens peut faire la différence, nous vous invitons à afficher votre mécontentement en apposant des bannières ou des affiches disant « STOP AUX VOLS DE NUIT » !



Ces affiches et bannières sont mises gratuitement à la disposition des habitants auprès des hôtesse dans le hall d'accueil de la maison communale (2 avenue Paul Hymans)

Affichettes : 42 x 29,5 cm
Affiches : 40 x 60 cm
Bannières : 80 x 60 cm
100 x 150 cm
100 x 300 cm

Pour de plus grandes quantités, commandes et infos pratiques : 02.774.35.61- info.com@woluwe1200.be

SIGNER LA PETITION ADRESSEE A LA MINISTRE JAQUELINE GALANT

Certes, on peut admettre qu'en raison de la localisation historique de l'aéroport de Bruxelles-National, Woluwe-Saint-Lambert soit survolée mais de manière épisodique. Par contre, il n'est pas acceptable que des quartiers densément peuplés – et tous les quartiers de Woluwe le sont – soient systématiquement survolés, dès l'aube.

Il est temps que le gouvernement fédéral adopte un véritable plan de mesures structurelles et ce, sans délai. Toutes les données du dossier sont connues. Il n'y a plus lieu de tergiverser. C'est avant tout une question de volonté politique.

Plusieurs aéroports européens, situés aux portes d'une grande ville, se voient interdire toute activité nocturne. A chaque fois, les exploitants des aéroports concernés ont crié à la menace pesant sur le maintien des activités économiques. A chaque fois, les faits ont démenti leur chantage. Ces aéroports poursuivent leur exploitation sans difficultés économiques et sans restriction d'emplois.

**C'est dire qu'à Bruxelles-National, une telle mesure peut être mise en œuvre ...
si le gouvernement et la ministre des transports, Madame Jacqueline Galant, en ont la ferme volonté...**

Interdire les vols de nuit, c'est préserver le droit de tout citoyen au repos et sa santé.

Si une telle décision n'est pas prise dans les tout prochains mois, il y a fort à parier que d'ici à la fin de la législature fédérale (mai 2019), le gouvernement De Wever/Michel n'aura plus la capacité d'assumer un tel choix. Voilà pourquoi il faut mener dès maintenant une vaste campagne de mobilisation et de sensibilisation sur ce thème.

Ci-après la lettre type de pétition que nous vous invitons à photocopier, remplir et adresser au gouvernement fédéral pour dénoncer les nuisances du survol de Bruxelles !

Woluwe-Saint-Lambert, le

Gouvernement Fédéral
A l'attention de Madame Jacqueline Galant
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Madame la Ministre,

Le survol aérien de Woluwe-Saint-Lambert empoisonne depuis de trop nombreuses années la vie des habitants de notre commune. L'adoption et l'application de plans de survol par les différents gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont toujours été effectués au mépris des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes fondamentaux du développement durable.

Ces plans successifs ont pour conséquence de nous faire subir, nous les habitants, des nuisances sonores et environnementales insupportables en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur l'ensemble des quartiers de notre commune, mais également sur ceux de nombreuses autres communes de la région bruxelloise et de sa périphérie.

Nous attendons de vous, en tant que Ministre fédérale chargée de la Mobilité et de Belgocontrol, de faire adopter, dans les plus brefs délais, par les autorités fédérales, un plan de vol qui respecte enfin les normes de bruit bruxelloises et qui prenne en compte, sur des bases scientifiquement objectivées, les zones à très faible densité de population afin de respecter la sécurité et la santé du plus grand nombre d'habitants possible. Il est en effet de votre devoir de ne pas sacrifier notre droit à la santé et à un environnement sain au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National. C'est ce que l'on peut craindre actuellement puisque, selon une étude récente, le fonctionnement de l'aéroport ne répond pas à une approche équilibrée en termes de développement durable.

Nous attendons également des autorités fédérales qu'elles se penchent sur la question de la délocalisation de certaines activités, et certainement de celles susceptibles de se développer au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), ainsi que sur la question de la mise en place d'un organe indépendant chargé de vérifier le respect des plans de vol, des routes aériennes, et qu'elles imposent des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Nous demandons également que l'étude de ces points se déroule en respectant un calendrier très précis et de manière transparente vis-à-vis du citoyen.

En attendant l'adoption de ces mesures structurelles nécessaires, nous vous demandons d'interdire, dès maintenant, tout survol nocturne au départ de l'aéroport de Bruxelles-National entre 22 heures et 7 heures et d'interdire également aux avions les plus bruyants, selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, d'opérer à partir de ce même aéroport. Cette interdiction permettrait déjà de soulager quelque peu notre quotidien.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous prendrez en compte nos demandes légitimes avec toute l'attention qui s'impose.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signature
adresse

NOUS IRONS PLUS LOIN

Les autorités communales entendent user de tous les moyens légaux pour amener le gouvernement fédéral à adopter des solutions structurelles et à repenser le fonctionnement de cet aéroport, dont la gestion a été confiée, par l'Etat belge, à une société privée, qui, selon une étude récente commanditée par la Région bruxelloise, ne répond pas à une approche équilibrée en termes de développement durable.

En effet, contrairement aux autres aéroports européens du même type, l'aéroport de Bruxelles-National souffre d'un déficit en ce qui concerne les mesures prises pour réduire les nuisances sonores (absence d'interdiction des avions les plus bruyants, absence de planification foncière, routes aériennes survolant les zones densément peuplées, pas de limitation de l'activité de l'aéroport pendant la nuit,...)

Actuellement, le recours aux sonomètres fixes et mobiles s'avère être le moyen juridique le plus efficace pour obtenir l'annulation des routes aériennes survolant de manière abusive, et sans consultation préalable des habitants, la Région bruxelloise.

Les autorités communales intenteront toute nouvelle action en justice dès lors qu'il serait constaté, sur la base du relevé des sonomètres placés par la Région, des infractions en matière environnementale.

QUAND LE MR SE FÉLICITE ... DE DIVISER LES BRUXELLOIS

Dans une récente lettre distribuée en toutes-boîtes à l'initiative du MR bruxellois, Vincent De Wolf, chef de groupe au parlement bruxellois, et Didier Reynders, vice-premier ministre et président se félicitaient en écrivant « *Depuis le 2 avril, les avions qui décollent de Zaventem ne survolent définitivement plus votre zone d'habitation.* »...

Cette lettre est une insulte à tous les habitants de Bruxelles qui subissent encore le survol aérien intensif et totalement abusif. Et les signataires de conclure cette belle envolée par « *nous vous souhaitons une belle journée dans un calme retrouvé* »... Quelle cruauté !

Evidemment, cette lettre n'a été distribuée que dans quelques quartiers de Bruxelles où le prétendu moratoire du plan Wathélet bénéficierait aux habitants. Dans les faits, même dans les quartiers où le plan Wathélet a été durement combattu, il n'y a pas de véritable retour à la situation antérieure. Messieurs De Wolf et Reynders ne peuvent dès lors pas se targuer d'un vrai résultat, même partiel, au bénéfice des seuls Bruxellois, en nombre limité, qu'ils prétendent défendre.

Le plus grave, c'est que ce faisant, les deux éminences MR ont offert aux partis flamands, et singulièrement à la NVA, leur plus grand motif de satisfaction : la division des Bruxellois, encouragée dans une logique de repli sur un quartier ou sur une commune. Absurde et dangereux car le développement de l'aéroport de Bruxelles-National, notamment par les activités de fret et de compagnies à bas prix, aura pour conséquence l'augmentation du trafic aérien et donc un survol tôt ou tard de TOUTE notre région et plus aucun quartier ne bénéficiera du moindre répit.

Messieurs De Wolf et Reynders auraient dû avoir le courage de s'attaquer, dès la formation du gouvernement, à la mise en place d'un véritable plan structurel visant à réduire les activités de l'aéroport de Bruxelles-National. Le développement anarchique de celui-ci, comme l'a montré une récente étude scientifique, fait subir à tous les Bruxellois, en ce compris ceux de la périphérie, des nuisances et inconvénients de plus en plus insupportables. En somme, les deux comparses ne peuvent se targuer que d'une victoire à la pyrrhus et les Bruxellois subiront, pour un temps que nous craignons encore long, le grave préjudice de leur imprévoyance.

Messieurs Reynders et De Wolf, gardez-nous de vos fanfaronnades et travaillez à l'essentiel car le plan Galant bat déjà de l'aile.

NOUS REFUSONS LA DIVISION DES BRUXELLOIS

Raison pour laquelle la commune a adopté, début 2015, conjointement avec TOUS les comités de quartier de Woluwe-Saint-Lambert : une charte commune sur le survol de Bruxelles.

Celle-ci énonce les mesures indispensables à mettre en œuvre si l'on veut arrêter de faire subir à des centaines de milliers d'habitants, où qu'ils soient domiciliés, des nuisances insupportables, suite à l'adoption et l'application par plusieurs gouvernements successifs de plans établissant les routes aériennes au mépris des principes fondamentaux du développement durable, des normes de bruit bruxelloises et des décisions de justice.

Cette initiative citoyenne, dont l'objectif est de souder les habitants de Woluwe-Saint-Lambert autour de cette problématique, sert aussi d'exemple pour inciter TOUS les Bruxellois à soutenir cette démarche et à mieux se faire respecter par le gouvernement fédéral.

Texte de la Charte fédératrice des comités de quartier de Woluwe-Saint-Lambert relative au survol aérien de Bruxelles.

En tant que signataires de la présente Charte, nous, les comités de quartier de la commune de Woluwe-Saint-Lambert appelons les autorités fédérales compétentes à élaborer sans délai un plan définitif de gestion de l'aéroport de Bruxelles-National afin de réduire de manière drastique et durable les inconvénients occasionnés à plusieurs centaines de milliers d'habitants, où qu'ils soient domiciliés, résultant de son exploitation.

Il s'agit notamment de mettre fin au survol abusif des zones densément peuplées et de réduire de manière significative les nuisances sonores et polluantes afin d'assurer un environnement sain pour l'ensemble des populations.

Pour ce faire, nous considérons que ce plan doit répondre aux conditions suivantes :

- ▶ Dans un premier temps, à très brève échéance, **l'interdiction de tout survol nocturne** au départ de l'aéroport de Bruxelles-National entre 22 heures et 7 heures ainsi que l'interdiction d'opérer à partir de ce même aéroport pour **tous les avions les plus bruyants** selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- ▶ La définition d'un **plan de vol diurne** qui respecte les normes de bruit bruxelloises et qui prend en compte, sur des bases **scientifiquement objectivées**, les zones à très faible densité de population afin de **respecter la sécurité** et la santé publiques du plus grand nombre d'habitants possible ;
- ▶ La **délocalisation** de certaines activités, et certainement de celles susceptibles de se développer au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), depuis Bruxelles-National vers des aéroports régionaux ainsi que la réalisation et la publication d'une étude indépendante chargée d'examiner la faisabilité d'une délocalisation de tout ou partie des activités de l'aéroport vers des aéroports régionaux ou vers un nouvel aéroport ;
- ▶ La mise en place d'un **organe indépendant** du gouvernement chargé de vérifier le respect des plans de vol, des routes aériennes, et d'imposer des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Par souci de transparence, les associations représentatives des riverains devront être représentées dans cet organe indépendant qui ne peut dépendre d'aucune manière de Belgocontrol ou des autorités gestionnaires de l'aéroport et qui devra avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires pour pouvoir assurer ses missions ;

La mise en œuvre de ces mesures nous semble, en effet, indispensable afin :

► De ne plus faire subir des nuisances sonores insupportables à plusieurs centaines de milliers d'habitants en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur Bruxelles et sa périphérie, ni de sacrifier certains quartiers en particulier, suite à l'adoption et l'application par plusieurs gouvernements successifs de plans établissant les routes aériennes au mépris des principes fondamentaux du développement durable et de décisions de justice ;

► Qu'il ne puisse être renoncé au droit à la santé et au droit à un environnement sain pour tous les habitants, où qu'ils soient domiciliés, au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National ;

Outre l'appel à agir formulé à l'égard du gouvernement fédéral en préambule de cette Charte, nous, les comités de quartier, demandons :

► Au conseil communal d'intenter toute action devant les juridictions compétentes pour faire déclarer illégal tout plan établissant les routes aériennes au départ de l'aéroport de Bruxelles-National en violation des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes contenus dans cette Charte ;

► Au Collège d'intervenir auprès des autorités régionales bruxelloises pour qu'un nombre suffisant de sonomètres homologués par l'IBGE soit placé sur le territoire de la commune de manière à constater toute infraction à l'arrêté du 27 mai 1999 du gouvernement bruxellois (arrêté dit Gosuin), et de mener, en concertation avec les associations représentatives des riverains, toute nouvelle campagne d'information pour faire respecter les droits des populations concernées et pour suivre les objectifs ainsi définis.

Nous invitons enfin les habitants des autres communes bruxelloises ainsi que ceux de la périphérie, et les associations qui les représentent, à prendre connaissance de cette Charte et à y adhérer s'ils se retrouvent dans le contenu de celle-ci.

Comités de quartiers signataires

Bernard DEVILLERS – Pour Wolu-Inter-Quartiers

Maurice JAQUEMYNS pour le Comité A.R.A.S.S.

Jean-Noël LEBRUN pour le Comité A. Jonnart-Rogations

Charles SIX – Pour le Comité Parvis Saint-Henri

Philippe ELSEN – Pour le Comité Lambeau & alentours

Alain GERARD – Pour le Comité hameau de Roodebeek

Joan CANTON – Pour le Comité Saint-Lambert

Claudine ESPOSITO – Pour le Comité Aquilon & alentours

Pierre LEDOUX – Pour le Comité Dix Arpents-De Cuyper

Jeanne HENROTTE-NICOLAS – Pour le Comité Hof ten Berg

Etienne BOON – Pour le Comité Bas Roodebeek

Monique FONTAINE – Pour le Comité Constellations-Pléiades-Capricorne

Vincent COURTEJOIE – Pour le Comité Petit Woluwe

Marc MICHAUX – Pour le Comité Dries

Marcel DE RONGE – Pour le Comité Schuman- Bouleaux – Peupliers – Calabre et environs

Béatrice TILQUIN – Pour le Comité Prékelinden

Olivier Maingain, bourgmestre et Grégory Matgen, échevin de l'environnement pour la commune de Woluwe-Saint-Lambert